

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son Conseil, le troisième (3^e) jour de février 2016 à 17 h 45 au Centre Communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

| | |
|--|-----------|
| Monsieur Simon Baillargeon, conseiller | siège # 1 |
| Madame Sylvie Veilleux, conseillère | siège # 2 |
| Monsieur Richard Picard, conseiller | siège # 3 |
| Madame Julie Marcotte, conseillère | siège # 5 |
| Monsieur J. -Denis Picard, conseiller | siège # 6 |

Absence motivée :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Monsieur Daniel Poirier, conseiller | siège # 4 |
|-------------------------------------|-----------|

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Modification au règlement de taxation n° 1119
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur André Gamache à 17 h 45.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

2016-02-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Modification au règlement de taxation n° 1119

RÈGLEMENT N° 1122 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION N° 1119

Attendu que la Municipalité a adopté son règlement de taxation 2016 le 11 janvier 2016;

Attendu que les comptes de taxes ne sont pas encore expédiés;

Attendu que le Conseil désire apporter une modification audit règlement de taxation;

À ces causes, la Municipalité du Canton de Stratford décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 14 du règlement n° 1119 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« (3) 142 \$ additionnels pour chaque immeuble adjacent au rang Elgin du numéro civique 786 jusqu'au numéro civique 1288 du rang Elgin, inclusivement. »

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon :

D'adopter le règlement n° 1122 modifiant le règlement de taxation n° 1119.

Monsieur André Gamache demande le vote :

4 pour;
1 contre.

2016-02-20

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

4- Période de questions

Aucune question n'a été soulevée.

5- Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 18 h 15.



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière